

Plus de 3,2 millions de comptes de travailleurs indépendants étaient immatriculés à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au 31 décembre 2019, en hausse de 12,2 % par rapport à 2018.

Cette croissance s'appuie sur le fort dynamisme des actifs auto-entrepreneurs¹ (+26,5 %), et sur le ralentissement de la baisse des effectifs non auto-entrepreneurs (-0,2 %).

Les cotisants auto-entrepreneurs sont en moyenne plus jeunes, plus fréquemment polyactifs et la part des femmes y est plus importante.

CHIFFRES ESSENTIELS

3,26 millions de cotisants fin 2019

33 % d'artisans

36 % de commerçants

23 % de professions libérales

8 % de professions libérales non réglementées

44 ans et 4 mois d'âge moyen

35 % de femmes

10 ans d'activité en moyenne

52 % d'auto-entrepreneurs

■ LA POPULATION COTISANTE AUGMENTE FORTEMENT EN 2019, GRÂCE AU TRÈS FORT DYNAMISME DES ACTIFS AUTO-ENTREPRENEURS

Fin décembre 2019, la Sécurité sociale des travailleurs indépendants regroupe plus de 3,2 millions de comptes d'actifs², dont près de 52 % sont des auto-entrepreneurs. 36 % des cotisants sont commerçants, 33 % sont artisans, 23 % professionnels libéraux (hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC) et 8 % sont en profession libérale non réglementée. Cette dernière catégorie de cotisant est née de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 qui prévoit qu'à compter de janvier 2018 les professionnels libéraux non réglementés (PLNR) anciennement affiliés à la Cipav sont désormais cotisants au régime de retraite de droit commun des travailleurs indépendants. Cette disposition concerne les auto-entrepreneurs en 2018 et les travailleurs indépendants non auto-entrepreneurs à compter de 2019. 265 175 cotisants relèvent de ce statut fin 2019, conduisant à la diminution du nombre de cotisants en professions libérales (-3,8 % fin décembre 2019).

Les effectifs de cotisants ont augmenté de 12,2 % par rapport à décembre 2018. Sur un an, la dynamique des effectifs de cotisants auto-entrepreneurs (+26,5 %) est particulièrement remarquable. La baisse des effectifs non auto-entrepreneurs ralentit significativement (-0,2 % fin 2019 après -2,0 % fin décembre 2018 et -3,5 % fin décembre 2017), mais est plus que compensée par la hausse des auto-entrepreneurs qui deviennent majoritaires (52 %) au sein de la population des travailleurs indépendants (hors PAMC).

La forte augmentation des effectifs d'auto-entrepreneurs en 2019 (+26,5 %) reflète la montée en charge de l'élargissement du dispositif voté en loi de finances pour 2018, soit le doublement des seuils du régime de l'auto-entreprise qui se situent, en 2019, à 170 000 € pour les activités de vente et 70 000 € pour les

¹ Le régime de la micro-entreprise est applicable à partir du 1^{er} janvier 2016, il succède au régime de l'auto-entrepreneur. Pour plus de précisions cf. fiche 10 « Le contexte réglementaire ».

² Sont comptabilisés les comptes de cotisants, sachant qu'un même cotisant peut avoir plusieurs comptes ; on estime à 1 % le nombre d'actifs concernés.

Par ailleurs, la présente publication n'intègre pas l'ensemble des travailleurs non-salariés, mais uniquement ceux qui relèvent de l'article L611-1 du code de la Sécurité sociale (CSS). Ne sont donc pas pris en compte les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) ou encore les praticiens ou auxiliaires médicaux conventionnés (PAMC), les artistes-auteurs... Elle exclut également les dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/Sasu), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS).

En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications des Urssaf (y compris les PAMC) et celles de l'Insee (qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus). En 2018, les Urssaf comptent 3,228 millions de comptes de travailleurs indépendants en fin d'année, l'Insee recense 3,330 millions d'indépendants, dont 437 000 exploitants agricoles et l'essentiel sur les travailleurs indépendants mentionne 2,981 millions.

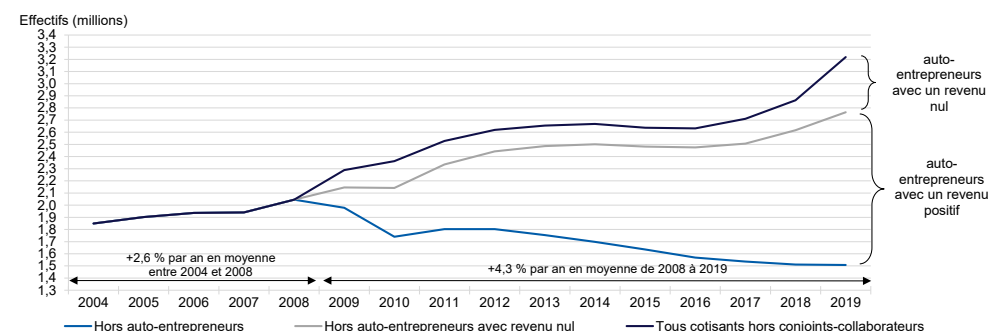
Tableau 1 : effectifs de cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au 31 décembre 2019

	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Professions libérales non réglementées		Ensemble	
	déc-19	Évol. 2019/2018	déc-19	Évol. 2019/2018	déc-19	Évol. 2019/2018	déc-19	Évol. 2019/2018	déc-19	Évol. 2019/2018
Cotisants auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	584 894	23,9 %	562 578	29,8 %	310 986	-6,6 %	252 270	121,9 %	1 710 734	26,5 %
Cotisants non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	473 699	-0,6 %	579 642	-0,6 %	441 001	-1,7 %	12 879	386,6 %	1 507 798	-0,2 %
Cotisants conjoints collaborateurs	14 246	0,4 %	25 060	-3,2 %	951	-5,7 %	26	333,3 %	40 283	-2,0 %
Cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants	1 072 839	11,4 %	1 167 280	12,0 %	752 938	-3,8 %	265 175	127,9 %	3 258 815	12,2 %

Champ : France entière.

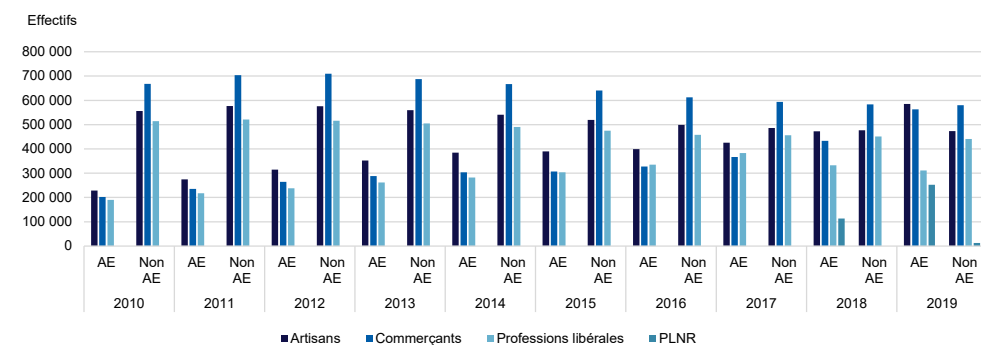
Source : Urssaf, 2020 (les conjoints collaborateurs artisans et commerçants sont estimés à partir du système d'information de la SSSI).

Graphique 1 : évolution du nombre de cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants de fin 2004 à fin 2019 (hors conjoints collaborateurs)



Source : Urssaf, 2020.

Graphique 2 : effectifs de cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants par groupe professionnel et statut, de fin 2010 à fin 2019 (hors conjoints collaborateurs)



AE : Auto-entrepreneur. PLNR : professions libérales non réglementées

Source : Urssaf, 2020.

activités de prestations de services. Par ailleurs, la généralisation de l'Acre (aide à la création ou à la reprise d'une entreprise) à compter du 1^{er} janvier 2019 a contribué à la progression des effectifs. S'ajoute à ces effets réglementaires le fait qu'il n'y a pas eu, sur l'année 2019, de radiation d'auto-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires des vingt-quatre derniers mois était nul. Cette absence de radiation majeure de près de 100 000 l'effectif de cotisants observé fin 2019.

Par rapport à 2018, la proportion d'auto-entrepreneurs progresse chez les artisans et les commerçants, et diminue parmi les professions libérales.

Le nombre de conjoints collaborateurs est en baisse continue depuis quatre ans : -2 % fin 2019, -3,1 % fin décembre 2018, après -4,7 % fin décembre 2017 et -4,2 % fin décembre 2016.

■ DES DURÉES MOYENNES D'ACTIVITÉ QUI SE STABILISENT

Fin 2019, la durée d'activité est de 10 ans en moyenne (hors créateurs), 10 ans pour les artisans et les commerçants, et 11 ans pour les professions libérales. Par rapport à 2018, la durée moyenne d'activité est en très légère baisse pour les artisans et les commerçants (de respectivement 2 et 5 mois), et en hausse de 9 mois pour les professions libérales.

L'arrivée des auto-entrepreneurs en 2009 a provoqué une baisse de la durée moyenne d'activité, cependant, hors auto-entrepreneurs, la durée moyenne d'activité a augmenté passant de 10 ans et 6 mois pour les artisans, et de 9 ans et 4 mois pour les commerçants et 13 ans et 8 mois pour les professions libérales en 2008, à respectivement 13 ans et 8 mois, 13 ans et 14 ans et 10 mois en 2019 (effet de vieillissement). Par ailleurs, la durée moyenne d'activité des auto-entrepreneurs est croissante depuis 2009, en reflet de la montée en charge du dispositif. Fin 2019, elle est de 6 ans et 7 mois pour les artisans, 6 ans pour les commerçants et 6 ans et 4 mois pour les professions libérales.

En 2019, 20 % des cotisants non auto-entrepreneurs³ ont des durées moyennes d'activité de moins de 5 ans, 22 % ont des durées d'activité entre 6 et 10 ans 37 % entre 11 et 20 ans et 22 % de plus de 21 ans. Cette répartition se retrouve autant chez les artisans que chez les commerçants.

Les auto-entrepreneurs ont majoritairement des durées d'activité courtes : 63 % ont une durée d'activité de moins de 5 ans, 32 % ont une durée d'activité entre 6 et 10 ans et 4 % ont une durée d'activité excédant 10 ans.

En moyenne, la durée d'activité des femmes est inférieure à celle des hommes. Ainsi les hommes ont une durée moyenne d'activité de 10 ans et 8 mois chez les artisans, de 10 ans et 6 mois chez les commerçants et de 12 ans et 3 mois chez les professions libérales, alors que les femmes ont une durée moyenne d'activité de 8 ans et 8 mois chez les artisans, 9 ans et 3 mois chez les commerçants et 9 ans et 9 mois chez les professions libérales.

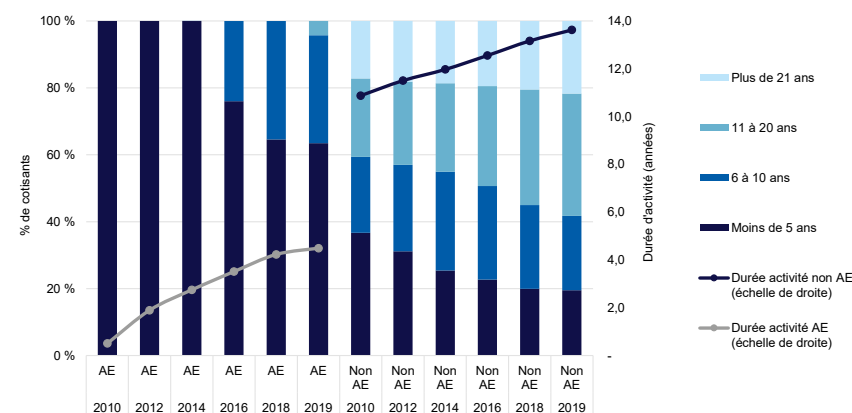
■ DES COTISANTS MAJORITAIREMENT MASCULINS ET ÂGÉS

Les cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants sont majoritairement des hommes et, dans l'ensemble, plus âgés que les salariés. Deux cotisants sur trois sont des hommes (65 %), en surreprésentation par rapport à l'ensemble de la population active française (52 % selon les résultats 2018 de l'enquête emploi en continu de l'Insee). Le poids des hommes au sein des cotisants est cependant tendanciuellement en baisse : avant la mise en place du statut de l'auto-entreprise, 70 % des cotisants étaient des hommes.

L'arrivée des auto-entrepreneurs dans le régime s'est traduit par la féminisation de la population cotisante (30 % à 35 % de 2008 à 2019). Celle-ci est particulièrement marquée chez les professions libérales (45 % dont 51 % chez les auto-entrepreneurs et 40 % pour les non auto-entrepreneurs).

³ Le champ de l'analyse concerne ici uniquement les non auto-entrepreneurs qui sont restés sous ce statut. Les cotisants étant passé au statut d'auto-entrepreneur ne sont pas pris en compte dans le calcul, et inversement pour le calcul des durées moyennes d'activité des auto-entrepreneurs qui exclut les cotisants ayant eu des périodes d'activité en tant que non auto-entrepreneur.

Graphique 3 : répartition des cotisants à la Sécurité sociale des indépendants par tranche de durée d'activité et évolution de la durée moyenne d'activité, de 2009 à 2019 (hors créateurs 1^{re} année)



AE : Auto-entrepreneur.
Champ : travailleurs indépendants qui sont restés toujours sous le même statut.
Source : Urssaf, 2020.

Tableau 2 : âge moyen des cotisants par groupe professionnel et par sexe en 2019

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Professions libérales non réglementées	Total
Hommes	45,0	43,6	48,1	37,2	44,6
Femmes	43,1	45,7	45,0	36,8	43,8
Ensemble	44,5	44,3	46,7	37,0	44,3

Source : Urssaf, 2020.

Les cotisants sont âgés, en moyenne, de 44 ans et 4 mois en 2019 (43 ans et 10 mois pour les femmes et de 44 ans et 7 mois pour les hommes), contre 44 ans et 11 mois en 2018. Les nombreuses affiliations d'auto-entrepreneurs, plus jeunes, contribuent à réduire l'âge moyen de l'ensemble des cotisants. L'âge moyen des auto-entrepreneurs, 40 ans et 10 mois (40 ans et 6 mois pour les hommes et 41 ans et 5 mois pour les femmes) est inférieur de 7 ans et 5 mois à l'âge moyen des non auto-entrepreneurs, 48 ans et 3 mois (48 ans et 7 mois pour les hommes ; 47 ans et 5 mois pour les femmes). Néanmoins, si la population des travailleurs indépendants a rajeuni depuis la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur (l'âge moyen était de 45 ans et 6 mois en 2008), elle reste significativement plus âgée que celle des salariés qui ont, en moyenne, environ 40 ans.

En 11 ans, y compris auto-entrepreneurs, l'âge moyen des femmes a reculé de 1 an et 6 mois et celui des hommes de 1 an. Hors auto-entrepreneurs, l'âge moyen des femmes a augmenté de 2 ans et 2 mois, celui des hommes de 3 ans et 1 mois.

■ DES CRÉATEURS PLUS JEUNES

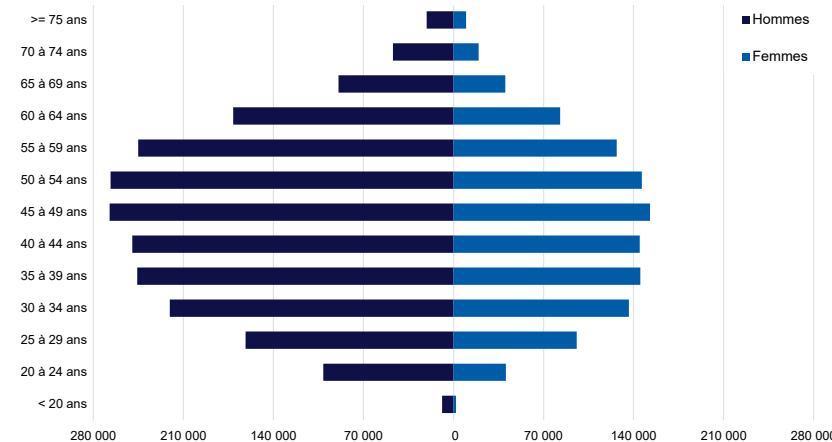
Le nombre de créations d'entreprises a progressé de moitié entre 2008 et 2019. Le rythme soutenu des créations d'entreprises, notamment sous le statut de l'auto-entreprise (en 2019, plus de 4 créations sur 5 sont des auto-entreprises), a influé sur l'âge moyen des cotisants fin 2019. Ainsi, les créateurs de 2019 sont en moyenne plus jeunes que ceux de 2008, leur âge moyen a reculé de plus de 4 ans depuis 2008. La proportion des créateurs entre 20 et 40 ans a progressé (60 % en 2019 contre 52 % en 2008).

■ UN QUART DES AUTO-ENTREPRENEURS SONT PAR AILLEURS SALARIÉS FIN 2019

Le dispositif de l'auto-entreprise attire par nature de petites activités et des activités secondaires. La proportion d'actifs indépendants qui sont par ailleurs salariés du secteur privé fin 2019 est de 25,3 % pour les auto-entrepreneurs économiquement actifs (34,5 % ont été polyactifs au cours de l'année), et 6,8 % pour les travailleurs indépendants au réel (11,2 % ont été polyactifs au cours de l'année). On note une assez forte hétérogénéité de la polyactivité en fin d'année selon le secteur d'activité. Ainsi, le secteur des activités de poste et de courrier, regroupant notamment les services de livraison de repas à domicile, est le secteur avec la part de polyactifs la plus importante, quel que soit le statut (plus de 32 % de polyactifs en fin d'année parmi ses effectifs auto-entrepreneurs, et 23 % parmi les travailleurs indépendants au réel). A contrario le secteur du BTP - travaux de finition regroupe peu de polyactifs parmi les auto-entrepreneurs (7 %) ainsi que parmi les travailleurs indépendants au réel (3 %) - cf. chapitre 1, fiche 9.

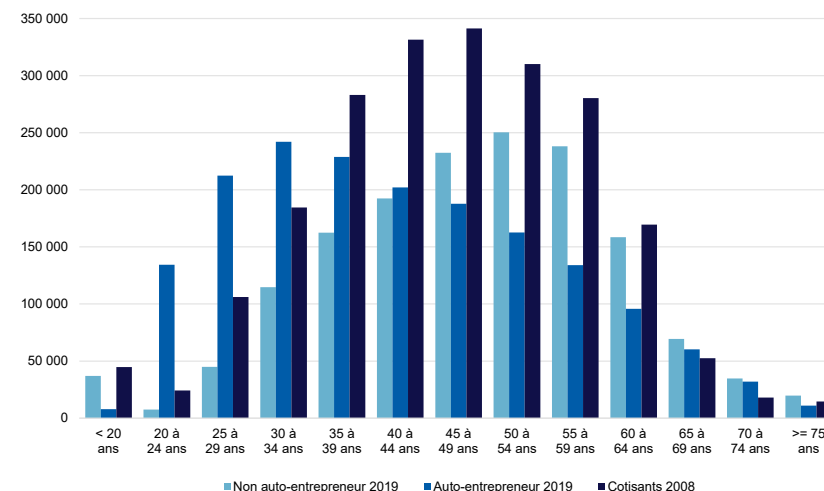
Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2009, les possibilités de cumul emploi-retraite ont été élargies. Cette libéralisation, couplée à la mise en place du régime de l'auto-entreprise, a facilité le développement de petites activités pour les retraités. On dénombre ainsi, fin 2018, 190 000 actifs relevant de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants et retraités du Régime général et/ou de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, dont près de la moitié (47 %) sont des auto-entrepreneurs (cf. chapitre 1, fiches 3 et 10).

Graphique 4 : pyramide des âges des cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants (hors conjoints collaborateurs) en 2019



Source : Urssaf, 2020.

Graphique 5 : évolution par tranche d'âge des cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants entre 2008 et 2019



Source : Urssaf, 2020.